

5. Proposer une sensibilisation à la micro-épargne

1. Contexte et description

Dans ce contexte de crise, il apparaît qu'une personne sur quatre n'a pas suffisamment d'épargne pour faire face à une dépense imprévue (selon une étude de la FSMA – Autorité des services et marchés financiers). Ce problème, souvent associé à des accidents de la vie et une absence de gestion financière peut causer de grands dégâts sur des ménages déjà souvent fragilisés.

Il apparaît pourtant qu'avec un apprentissage et un encadrement suffisants, même les ménages précarisés peuvent se constituer une petite réserve financière leur permettant de faire face aux mauvaises surprises, mais aussi d'apaiser les angoisses souvent très importantes liées aux questions d'argent.

L'ASBL Réseau Financité propose des séances de formation à destination des particuliers et plus particulièrement du public précarisé afin de leur permettre d'appréhender différemment le monde financier et de modifier leur rapport à l'argent en les outillant pour une meilleure compréhension des informations reçues des organismes financiers.

2. Publics cibles

Le public précarisé est principalement concerné par ces programmes de sensibilisation à la micro-épargne. Il s'agit essentiellement de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, des personnes en gestion budgétaire, des stagiaires d'écoles de formation par le travail ou travaillant sous un contrat article 60. Bien sûr, ce programme peut être proposé plus largement à toute personne désireuse de mieux comprendre les réalités économiques qui l'entourent.

3. Parties prenantes

- L'ASBL Réseau Financité qui dispose des outils nécessaires à la mise en place du programme de micro-épargne (contenu des formations, obligations de micro-épargne, supports pédagogiques, etc.) ;
- Le CPAS qui est un relais de communication essentiel auprès du public précarisé ;
- Le PCS qui peut jouer un rôle de coordination des partenaires, mais aussi fournir un local, relayer l'information auprès de son public et de ses partenaires, etc.

4. Mise en œuvre

- Constitution d'un groupe de participants au programme de micro-épargne en collaboration avec les divers partenaires (ASBL Réseau Financité, CPAS, PCS, etc.) ;
- Concrètement le programme offre la possibilité aux participants d'épargner entre 5 et 20€ par mois sur une période de 12 mois avec un TAEG de 20% en fin de programme à deux conditions : la personne a participé à un minimum de séances d'information (nombre défini initialement) et a épargné tous les mois pendant 1 an (sans demande de retrait). Si ces conditions ne sont pas respectées, le taux d'intérêt retombe alors à 1% ;
- Les séances ont lieu plus ou moins toutes les 6 à 8 semaines et durent 2h. Les groupes sont généralement constitués de 8 à 15 personnes ;



- A l'heure actuelle, il existe déjà 24 groupes constitués via l'ASBL Réseau Financité en Wallonie et à Bruxelles.

Contact 2 :

Commune/association : Réseau Financité

Téléphone : 02/340.08.60

Mail : info@financite.be

5. Conditions de réussite

- L'intérêt financier est un élément essentiel à la réussite de ce programme. En effet, proposer les formations sans la possibilité d'épargner avec un taux d'intérêt élevé s'avère nettement plus compliqué ;
- Il est aussi important d'obtenir une bonne dynamique au sein de groupe constitué afin donner aux participants l'envie de revenir et de persévérer dans leur démarche d'épargne.

6. Pratique exemplative

Le **PCS de Neufchâteau** propose le programme sur sa commune à un groupe constitué actuellement de 7 participants réguliers. La communication a essentiellement été réalisée par le CPAS avec le soutien du PCS qui accueille aussi les séances d'information. Le programme a rencontré un franc succès et le groupe constitué en 2016 souhaite aujourd'hui aller plus loin dans sa démarche et réaliser une sensibilisation à destination de tous les autres citoyens avec l'aide du PCS.

Contact 1:

Commune/association : PCS de la Commune de Neufchâteau

Nom : Anne-Sophie BOCQ

Téléphone : 061/27.86.98

Mail : pcs@neufchateau.be

